

# BEP

Métiers d'Art - Élaboration de projets de Communication Visuelle

épreuve professionnelle

## EP2

Réalisation d'un projet de communication visuelle

coefficient 9 (8 + 1 PSE)

### Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C2-4 : Mettre au point les prémaquettes
- C2-5 : Finaliser les déclinaisons de la prémaquette retenue
- C3-1 : Réaliser les maquettes demandées
- C3-2 : Exécuter des documents définitifs
- C4-2 : Utiliser des démarches
- C4-3 : Organiser et gérer un poste de travail
- C5-1 : Présenter des projets de communication visuelle
- C5-2 : Échanger et dialoguer

### Critères d'évaluation

- L'évaluation prend en compte :
- le respect des contraintes ;
  - la qualité technique d'exécution ;
  - la méthode de travail.

### Formes de l'épreuve

**Situation d'évaluation n° 1** : évaluation de la période de formation en milieu professionnel  
coefficient 2

> Épreuve pratique en stage

**Situation d'évaluation n° 2** : réalisation d'un projet de communication visuelle  
coefficient 6

> Épreuve écrite et graphique

#### Durée

Entre 6 et 12 heures maximum

### Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat à organiser un poste de travail et exécuter de manière numérique un projet de communication.

### Contenu de l'épreuve

À partir d'un cahier des charges et d'une prémaquette (rough), le candidat met en œuvre les outils et les techniques appropriés pour la réalisation numérique de tout ou partie d'un support de communication.

Le candidat élabore les documents en vue de leur fabrication.

### CCF

contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion de **deux situations d'évaluation** :

- |  |               |
|--|---------------|
| 1. Évaluation de la période de formation en milieu professionnel | coefficient 2 |
| 2. Réalisation d'un projet de communication visuelle             | coefficient 6 |

**Situation d'évaluation n° 1** : évaluation de la période de formation en milieu professionnel

L'évaluation des candidats est organisée par l'équipe enseignante et l'entreprise d'accueil. Elle est réalisée au cours de la formation en milieu professionnel. L'évaluation est située avant la fin du premier semestre de la première professionnelle.

Il s'agit d'un entretien effectué sur le lieu de stage, en présence du candidat et à partir de son livret de stage. Cet entretien porte sur les activités qui lui ont été confiées au cours de sa formation en milieu professionnel.

Le livret de stage fait état :

- d'un compte rendu synthétique de ses activités ;
- de l'identification des acquis consécutifs à la participation aux tâches qui lui ont été confiées ;
- des difficultés rencontrées ;
- des perspectives de progression attendues en termes de compétences et attitude.

L'entretien est mené par le tuteur de stage et un membre de l'équipe pédagogique.

Les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement la note qui sera proposée au jury. L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et des critères établis à partir des contenus du référentiel. L'évaluation s'effectue à partir d'une grille d'évaluation qui permet d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences mobilisées durant la période de formation en milieu professionnel. Elle est remplie conjointement par le tuteur de stage et un enseignant et en présence de l'élève.

L'évaluation doit permettre de vérifier :

- les aptitudes du candidat à comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise ;
- les compétences du candidat à participer aux activités et à la vie de l'entreprise.

**Situation d'évaluation n° 2** : réalisation d'un projet de communication visuelle

Le contrôle en cours de formation porte sur la réalisation de tout ou partie d'un projet de communication. Il est composé d'une situation d'évaluation. Le contrôle en cours de formation est mis en place pendant une période définie et annoncée au candidat.

Le contrôle en cours de formation est organisé par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation. Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation des documents réalisés par le candidat.

Le jury peut éventuellement demander à prendre connaissance de tous les documents, tels que les sujets proposés lors des situations d'évaluation et les documents réalisés par le candidat. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utiles et arrête la note.

L'évaluation prend en compte :

- la variété des prémaquettes présentées ;
- la capacité à utiliser des démarches ;
- la capacité à gérer et à organiser son poste de travail.

## EP2 (PSE)

### Prévention-santé-environnement

**coefficient 1**

## Formes de l'épreuve

**Situation d'évaluation n° 1**

sur 10 points

&gt; Épreuve écrite

**Durée**

1 heure

**Situation d'évaluation n° 2**

sur 10 points

&gt; Épreuve écrite

**Durée**

1 heure

L'évaluation de prévention-santé-environnement (PSE) est intégrée à l'épreuve EP2. Elle est notée sur 20 points. Elle porte sur les modules 1 à 7 de l'annexe à l'arrêté du 10 février 2009 relatif au programme d'enseignement de prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

## Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.

## L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées.

## CCF

**contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de **deux situations d'évaluation**. Chaque situation d'évaluation est notée sur 10 points.

**Situation d'évaluation n° 1**

Elle permet en fin de seconde professionnelle l'évaluation par sondage des compétences des modules 1 à 5 des référentiels pour les baccalauréats professionnels (santé et équilibre de vie, alimentation et santé, prévention des comportements à risques et des conduites addictives, sexualité et prévention et environnement économique et protection du consommateur). Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie quotidienne, le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème.

**Situation d'évaluation n° 2 :**

Elle permet, au plus tard à la fin du premier semestre de la première professionnelle, l'évaluation par sondage des compétences et des connaissances des modules 6 et 7 (gestion des ressources naturelles et développement durable et prévention des risques). Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnées d'une documentation.